

## COMMUNICATION EXTRAORDINAIRE

Luxembourg, le 17 février 2011

Chères Consoeurs,  
Chers Confrères,

Par la présente, nous tenons à vous informer que le comité de la Conférence du Jeune Barreau est intervenu, par courrier en date du 5 janvier 2011, auprès du Ministre de la Justice, Monsieur François BILTGEN, suite aux courriers du 2 novembre 2010 adressé à Monsieur le Bâtonnier portant révision du tarif de l'assistance judiciaire et du 10 décembre 2010 adressé au Président de la Conférence du Jeune Barreau l'informant de la décision du Conseil de Gouvernement du 26 novembre 2010 de diminuer l'indemnité de stage.

Dans ce courrier, le comité de la Conférence du Jeune Barreau a informé le Ministre qu'il contestait ces mesures qui lui avaient été imposées et qu'il sollicitait une entrevue afin d'en débattre et de trouver d'autres solutions plus justes.

A ce jour, nous restons dans l'attente d'une réponse du Ministre de la Justice, Monsieur François BILTGEN.

Bien confraternellement,

Pour le Comité de la Conférence du Jeune Barreau

**Marc ELVINGER, Président**